COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 25 mars 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Était excusé Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°18/2020 : modification des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la salle des fêtes.

- Pour les habitants de DOHEM : 200€ TTC en été avec majoration de 50€ sur la période hivernale
- Pour les extérieurs : 350€ TTC en été avec majoration de 50€ pour la période hivernale
- Pour les réunions et les associations les termes de location restent inchangés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces modifications qui seront appliquées à partir du 29 mars 2024 et pour les réservations effectuées à partir de cette même date.

Les réservations signées avant cette date seront facturées à l'ancien tarif.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 AVR. 2024

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 02/04/2024
et publication le 02/04/2024

Dohem, le 28/03/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM